

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 11 (1893)
Heft: 59

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{te} Semester
Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 12,
2^{te} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post
abonnirt werden; im Ausland auch
durch Postmandat an die Administra-
tion des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3.
Etranger: un an fr. 12,
2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement
aux offices postaux; à l'étranger, aux
offices postaux ou par mandat postal à
l'Administration de la feuille, à Berne.
Prix du numéro 25 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmässig <i>Mittwoch und Samstag</i> abends. Nach Bedürfnis erscheint das Blatt auch an andern Tagen.	Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abteilung Handel.	Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.	La feuille est expédiée régulièrement les <i>mercredi et samedi</i> soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.
Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.		Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.	

Inhalt. — Sommaire.

Abhanden gekommene Werttitel (Titres disparus). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Caisse d'amortissement de la dette publique à Fribourg. — Bilanz der Schweizerischen Hagel-Versicherungs-Gesellschaft.

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Le président du tribunal du district de Vevey:
Au détenteur inconnu d'un certificat provisoire de la Société Électrique
«Vevey-Montreux», n° 18, capital fr. 500. — du 13 juillet 1886.
A la demande de D. de Reding à Schwyz représenté par son mandataire
L. Chalet agent d'affaires à Montreux, le soussigné a autorisé le requérant à
suivre la procédure en annulation de ce titre qui a disparu.
Somme vous est faite de produire le certificat ci-dessus mentionné
dans le délai de 5 mois dès la publication des présentes, faute de quoi l'an-
nullation en sera prononcée.
Donnée à Vevey, le 3 mars 1893.
(W. 28^e) Le président: **E. Dumur.**

Das zu Gunsten von Frl. Emma Walder, Dorf Hombrechlikon, lautende
Sparheft Nr. 3701 der Leihbank Rapperswil im Betrage von Fr. 1200.38 Cts.
wird seit dem im November vorigen Jahres in Wolfhausen (Kanton Zürich)
stattgehabten Brande vermisst.
Gemäss Beschluss des Bezirksgerichtes vom Seebezirk vom 4. ds. ergeht
an den allfälligen Inhaber obigen Sparheftes die Aufforderung, dasselbe innert
3 Jahren dem Tit. Präsidium des Bezirksgerichtes vom Seebezirk vorzulegen,
widrigenfalls dessen Amortisation erfolgen würde.
Schmerikon, den 6. März 1893.
(W. 29^e) Die Gerichtskanzlei vom Seebezirk.

Nous, président du tribunal de Courtelary,
Vu la requête qui nous a été adressée par l'office des poursuites et fail-
lites de ce district, de laquelle il résulte, que la police d'assurance portant le
n° 279314 d'un montant de fr. 5000. —, contractée sous la date du 7 juin 1880
auprès de la compagnie d'assurance «La Germania» par Charles Blattner,
ci-devant gérant de la Caisse d'épargne et d'escompte à St-Imier, actuellement
en fuite, est égarée et que toutes les démarches faites pour retrouver cette
police, dont la valeur de rachat doit être comprise dans la liquidation des
biens dudit sieur Blattner, déclaré en état de faillite, sont restées infructueuses,
Vu les art. 846 et suivants c. o.
Sommons par les présents le détenteur inconnu de ce titre de le produire
au greffe du tribunal à Courtelary, dans un délai de trois ans, à partir de la
première insertion de cette sommation, faute de quoi l'annulation en sera
prononcée conformément à la loi.
Courtelary, le 6 mars 1893.
(W. 30^e) Le président du tribunal:
A. Meyer.

Handelsregister. — Registro du commercia. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo
1893. 6. März. Die Firma **J. Bosshart z. Mühle Rykon** in Zell (S. H. A. B. vom 23. Juni 1888, pag. 603) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.
Inhaberin der Firma **J. Bosshard's Wittve** in Zell, welche die Aktiven und Passiven der ersten übernimmt, ist Louise Bosshard geb. Kübler von Pfäffikon, in Rykon-Zell, Handelsmühle. Z. Mühle Rykon.
6. März. Die Firma **M. Knopf** in Strassburg i. E., Inhaber Moritz Knopf von und in Strassburg, eingetragen im Handelsregister ihrer Hauptniederlassung in Strassburg am 11. August 1882, hat am 1. März 1893 in Zürich unter derselben Firma eine Zweigniederlassung errichtet, welche durch den Inhaber vertreten wird und für welche an Albert Knopf von Birnbaum (Posen), in Zürich, Prokura erteilt ist. Kurz-, Wäsche-, Woll- und Modewaren. Bahnhofstrasse 104.
6. März. Die Firma **G. Briner** in Hegnau (S. H. A. B. vom 29. November 1887, pag. 903) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.
6. März. Die Firma **Reg. Leemann** in Zürich (S. H. A. B. vom 9. Februar 1883, pag. 113) ist infolge Hinschiedes der Inhaberin erloschen.
Inhaberin der Firma **B. Hürlimann** in Zürich, welche die Aktiven und Passiven der ersten übernimmt, ist Bertha Hürlimann von und in Zürich, bisherige Prokuristin. Wollenhandlung. Kirchgasse, z. Leutpriesteri.
6. März. Inhaber der Firma **J. Baltensperger** in Zürich ist Johann Jakob Baltensperger von Hochfelden, in Zürich. Gold- und Silberwaren. Limmatquai 76.

6. März. Inhaber der Firma **E. Hieronymi** in Aussersihl ist Ernst Hieronymi von Wiedikon, in Aussersihl. Bauunternehmungen. Rothwandstrasse 40.
6. März. Die Firma **M. Fleischmann & Co.** in Zürich (S. H. A. B. vom 2. März 1893, pag. 197) erteilt Einzelprokura an Hugo Bernheimer von Affoltern b. H. und an Albert Kahn von München, beide in Zürich.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Aarwangen.
1893. 8. März. Die Firma **F. Helmüller** in Langenthal (S. H. A. B. vom 10. November 1886, pag. 715) ist infolge Absterbens des Inhabers erloschen.
Das Geschäft ist käuflich an Albert Suter von Kolliken (Aargau), wohnhaft in Langenthal, übergegangen, welcher die Papierhandlung, die Buchbinderei und die Schreibbücherfabrikation im bisherigen Geschäftslokal an der Markthallenstrasse in Langenthal unter der Firma **Albert Suter** weiterführt.

Kanton Freiburg — Canton de Fribourg — Cantone di Friburgo

Bureau d'Estavayer.
1893. 6. mars. Le chef de la maison **Elise Helfer**, à Fétigny, qui com-
mence dès aujourd'hui, est, ensuite d'autorisation de son mari Jean Helfer, Elise née Gasser, femme de Jean Helfer, de Courlevon et Lourtens, domiciliée à Fétigny. Genre de commerce: Exploitation d'un domaine, achat et vente de bestiaux et de denrées agricoles.
6. mars. Marcel Torriani fils de François, de Bulle, et Marcel Sesti, fils d'Alexandre, de Rancate (Tessin), les deux domiciliés à Bulle, ont constitué à Estavayer-le-Lac, sous la raison sociale **Torriani et Sesti**, une société en nom collectif qui a commencé ce jour, 6 mars 1893. Genre de commerce: Exploitation d'un entrepôt et atelier de marbrerie.

Bureau de Romont (district de la Glâne).

7 mars. Dans la commission de la **Société de la laiterie de Chavannes-les-forts**, à Chavannes-les-forts (F. o. s. d. c. de 1887, page 907), Joseph Crotta, décédé, a été remplacé, comme président, par Jean-Joseph Aubert, et comme membre par Hyacinthe Menetrey, les deux à Chavannes-les-forts.

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

1893. 6. März. Die Firma **W. Gerbel** in Riet, Gde. Goldach (S. H. A. B. vom 24. Dezember 1890, pag. 896), ist infolge Konkursöffnung über den Inhaber der Firma von Amteswegen gestrichen worden.
6. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Fischbacher u. Widmer** in Teufen, Gemeinde Peterzell (S. H. A. B. vom 9. August 1890, pag. 604; 18. November 1891, pag. 895), hat sich infolge Todes von Jacob Fischbacher-Bühler von Wald, bei Schönengrund, aufgelöst.
Inhaber der Firma **O. Widmer-Kern** bei Schönengrund ist Oscar Widmer-Kern von Herrendorf (Thurgau), in Zürich. Diese Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma Fischbacher u. Widmer. Natur des Geschäftes: Mechanische Buntweberei. Geschäftslokal: In Teufen, Gde. Peterzell. Die Firma erteilt wie bisher Prokura an Georg Edwin Keller von Neukirch, in Wald, bei Schönengrund.

Kanton Genéve — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1893. 6. mars. Le chef de la maison **S. Vionet**, à Plainpalais, est Xavier-Séraphin Vionet de Genève, domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Vins en demi-gros. Locaux: 26, Route de Carouge.
6. mars. Sous la dénomination de **Association des Intérêts de Plainpalais**, il a été formé, suivant statuts adoptés par assemblée générale du 1^{er} décembre 1892, une association régie par le titre 27 du C. O. Son siège est à Plainpalais. Elle a pour but de travailler exclusivement au développement du commerce et de l'industrie dans la commune, et d'une manière générale, à tout ce qui pourra contribuer à sa prospérité. Sa durée est indéterminée. Pour être admis membre de l'association, il faut être présenté par deux sociétaires et être accepté par le comité. La cotisation annuelle est fixée à 2 francs. Tout sociétaire pourra, en cas de non-paiement de sa cotisation et après avertissement, être exclu de la société par le comité et perdra tous droits à l'actif social. Les cas de décès ou de démission d'un sociétaire sont régis par les articles 684 à 687 du C. O. Les convocations aux assemblées générales sont faites par avis adressé à chaque sociétaire ou par annonces insérées dans deux journaux du canton. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée décidera du mode de liquidation et de l'emploi du fonds social, qui sera, en tous cas, affecté à une œuvre communale de bienfaisance. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité individuelle quant aux engagements de la société et ces engagements sont garantis uniquement par les biens propres de l'association. L'association est administrée par un comité de dix-huit membres, nommés par l'assemblée générale pour le terme de deux ans. A partir de la deuxième année, le comité est renouvelé chaque année par moitié; les membres sortants sont immédiatement rééligibles. La signature sociale est celle du président du comité ou d'un autre membre du comité délégué à cet effet, précédée du titre de l'association. Les membres du comité sont: MM. François Badel, député, président; Eugène Privat, avocat, vice-président; Pierre Béguet, négociant, trésorier; Louis-Marc Jérôme, négociant, vice-trésorier; Charles Vignier, régent, secrétaire; Ch.-Louis Marquand, greffier, et François Vulliet, horloger, vice-secrétaires; Antoine Versin, maître à l'Ecole professionnelle; Charles Karcher, avocat; Maurice Colomb-Penard, horloger; Samuel Germann, boucher; Emile Handwerk, cafetier; Philippe Masson, ferblantier; Frank Belz, mécanicien; Emile Lance, horticulteur; Ami Drivet, fontainier; Ami Rousset, commis; et Auguste Fulliquet, substitut, tous domiciliés à Plainpalais.

Compte de profits et pertes de la Caisse d'amortissement de la dette publique à Fribourg et de ses agences à Bulle, Romont, Morat, Châtel et Cousset pour l'exercice 1892.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit Charges	Avoir Produits
I. Frais d'administration. Indemnité aux membres de l'administration. 3,435 Appointements aux employés. 24,803 Location. 1,000 Chauffage, éclairage, service et surveillance. 609 Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.). 3,140 Ports de lettres et d'espèces, affranchissements, dépenses, etc. 2,181 Frais de confection de billets de banque. 1,125 Frais de poursuites de procès, de renseignements, déplacements, honoraires, etc. 7,412 Mobilier: Fournitures, entretien, amortissement. 1,930 45,688 26 1,930	
II. Impôts. Impôt fédéral sur billets de banque. 1,500 Impôt cantonal sur billets de banque. 6,000 Autres impôts cantonaux. 4,665 Impôts communaux. 514 12,679 61 514	
III. Intérêts débiteurs. a. Sur engagements en comptes courants. A compte d'amortissement de la dette du canton. 47,770 A compte 4 1/2 % ville de Fribourg. 59,374 A compte 3 1/2 % communes et navigation. 24,224 A comptes des banques d'émission et correspondants. 133,570 A comptes courants créanciers. 85,670 A divers. 3,753 b. Sur engagements d'autre nature. Sur billets à ordre: Réescompte au 31 décembre 1891. 1,808 Sur engagements à terme (bons de dépôts): 151,924. 72 Intérêts et coupons payés. 11,401. 60 Intérêts et coupons échus et non perçus. 59,143. 55 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1892. 222,469. 87 76,823. 35 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent. 501,819 83 145,646 52	
IV. Pertes et amortissement. Sur comptes courants débiteurs. 1,409 Sur effets escomptés sur la Suisse. 24,337 Sur avances sur nantissements. 900 Sur effets publics. 50,847 Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque. 2,124 79,619 74 2,124	
V. Intérêts réglementaires et répartition sur fonds propres. Intérêts du fonds de réserve de fr. 250,622. 15 à 5 %. 12,531 10	
VI. Bénéfice net. Bénéfice net de l'exercice 1892. 75,413 42	
I. Produit du compte d'effets de change. Effets escomptés sur la Suisse: Intérêts perçus et commissions 145,491. 25 Réescompte de l'exercice précédent à 5 % 20,226. 45 165,717. 70 A déduire: Réescompte au 31 décembre 1892 à 5 % 25,313. 40 140,404 30 Avances sur nantissement: Intérêts perçus et commissions 28,098. 90 Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % 3,463. 40 31,562. 80 A déduire: Réescompte au 31 décembre 1892 à 4 1/2 % 3,940. 40 27,621 90 168,026 20	
II. Intérêts créanciers et commissions. a. Sur créances en comptes courants. Des banques d'émission et correspondants. 70,153 26 Des comptes courants débiteurs 93,711 99 Divers 497 55 b. Sur autres créances et placements. De créances sans engagement par lettre de change: Intérêts perçus et commissions 467. 97 Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 1892. 125. — Prorata d'intérêt au 31 décembre 1892 179. 85 772. 82 A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de l'année 1891 221. — 551 82 De placements hypothécaires: Intérêts perçus 55,704. 95 Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 1892 15,731. 05 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1892 42,627. — 114,063. — A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de l'année 1891 47,753. 95 66,309 05 D'effets publics: Bénéfices sur les cours des effets publics propres 46,817. 50 Intérêts perçus 109,487. 91 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1892 152,205. 40 308,510. 81 A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 20,406. 90 288,103 91 Commission sur diverses opérations 7,942 18 527,269 76	
III. Produit des immeubles. Du bâtiment de la banque 2,546 — De propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque 3,346 20 5,892 20	
IV. Droits et indemnités. Droit de garde et gestion des rentiers 2,908 80	
V. Produits divers. Bénéfice sur participations 23,256 — Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, etc. 265 — 23,521 —	
VI. Rentrée d'anciennes créances amorties. Sur effets escomptés sur la Suisse 84 — 727,701 96	

Annexe au compte de profits et pertes de la Caisse d'amortissement de la dette publique pour l'exercice 1892.

Répartition des bénéfices suivant art. 45 *) et 43 des statuts.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes s'élève à	fr. 75,413. 42
et a été réparti comme suit:	
1° 15 % de fr. 75,413. 42 au fonds de réserve statutaire	11,312. —
2° Intérêt au capital de fr. 750,000 à 3 1/2 %	26,250. —
3° Versement au fonds d'amortissement de la dette du canton	29,351. 42
4° Tantèmes au directeur et aux employés	8,500. —
	fr. 75,413. 42

*) Art. 45. Le bénéfice des opérations de la caisse est réparti comme suit par le conseil d'administration:

- 15 % au fonds de réserve;
 - sur le solde restant après ce prélèvement:
 - 5 % au directeur, sous réserve de l'art. 27 (sa part ne peut dépasser fr. 2,000);
 - 10 % aux divers employés en proportion de leur traitement et de leur ancienneté (sous réserve de l'art. 29 qui limite la part du caissier à fr. 1,500 et celle du teneur des livres à fr. 1,000).
- Le solde est versé au compte de dotation en conformité du dispositif de l'art. 4, lettre b de la présente loi.

Art. 43. Le fonds de réserve statutaire est destiné à couvrir les pertes éventuelles dépassant les bénéfices réalisés. Il ne peut y être touché que dans le cas où le compte de profits et pertes bouclerait en perte. Il sera illimité en capital, cependant la capitalisation de l'intérêt 5 % cessera lorsqu'il aura atteint la somme de un million de francs.

Bilan annuel de la Caisse d'amortissement de la dette publique à Fribourg et de ses agences à Bulle, Romont, Morat, Châtel et Cousset au 31 décembre 1892.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif				Passif			
I. Caisse.				I. Emission de billets.			
	600,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.	Billets en circulation	1,492,800	—	
	86,021	70	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	Propres billets en caisse	7,200	—	1,500,000
	686,021	70	Encaisse légale.	II. Engagements à courte échéance.			
	7,200	—	Propres billets en caisse. (Voir annexe n° 1.)	(Payables au plus tard dans les 8 jours.)			
821,215	125,650	—	Billets des autres banques d'émission suisses.	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	594,693	82	
	2,343	53	Autres valeurs en caisse.	Correspondants créanciers	13,206,339	15	
			II. Créances à courte échéance.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	960,649	70	
			(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)	Intérêts échus et non encaissés	11,401	60	
6,631,998	6,464,476	59	Correspondants débiteurs.	Tantièmes à payer	8,500	—	14,781,584
	167,521	54	Comptes courants entre la banque et ses agences.	III. Engagements sur effets de change.			
			III. Créances sur effets de change.	Billets à ordre à terme			
			Effets escomptés sur la Suisse:				150,000
			1,145,259. 40 échus dans les 30 jours.	IV. Autres engagements à terme.			
			363,311. 50 " entre 31—60 "	(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
			464,306. 25 " " 61—90 "	Compte d'amortissement de la dette du canton (voir annexe n° 4)	1,665,500	49	
			874,503. 95 " après 90 "	Compte de dépôt, ville de Fribourg 4 1/2 %	1,387,747	75	
			Avances sur nantissement:	Compte de dépôts Communes et navigation 3 1/2 %	762,384	30	
			410,503. 50 échus dans les 30 jours.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	2,723,236	97	
			109,163. — " entre 31—60 "	Bons de dépôts à terme dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	3,922,672	67	
			76,960. — " " 61—90 "	Dépôts sur escomptes	31,479	50	10,493,021
3,583,767	736,386	50	139,760. — " après 90 "	V. Comptes d'ordre.			
			IV. Autres créances à terme.	(Disponibles après 8 jours.)			
			Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.	Récompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes)	29,253	80	
			15,426 07	Prorata d'intérêts sur articles du passif	59,143	55	88,397
3,870,090	1,631,583	69	Créances sans engagement par lettre de change, garanties.	VI. Fonds propres.			
			Créances hypothécaires de toutes sortes.	Capital versé	750,000	—	
			V. Placements à terme indéfini.	Fonds de réserve statutaire (y compris la répartition de 1892)	274,465	25	1,024,465
			Actions				
	701,742	—	Obligations				
	11,937,962	30	suivant inventaire. (Voir annexe n° 2.)				
	12,639,704	30	Effets publics.				
12,828,279	93,547	93	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.				
	95,027	50	Liquidations et soldes.				
			VII. Placements fixes.				
			Immeuble à l'usage de la banque.				
91,248	73,851	44	Mobilier				
	17,397	40					
			VIII. Comptes d'ordre.				
			Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).				
210,868		30					
28,037,468		55					28,037,468

Annexes au bilan annuel de la Caisse d'amortissement de la dette publique au 31 décembre 1892.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1892.

	Emission	En caisse	En circulation
466 billets de fr. 500	= 233,000	1,500	231,500
8,920 " " 100	= 892,000	3,500	888,200
7,500 " " 50	= 375,000	1,900	373,100
16,886 billets	= 1,500,000	7,200	1,492,800

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Décision du conseil d'administration en date du 18 décembre 1879:

„En règle générale, il sera réservé pour le remboursement de tous dépôts en comptes courants un délai d'avertissement proportionnel à la somme à rembourser et qui pourra être compté à raison d'un jour par fr. 1000.“

Les créances se répartissent comme suit:

a. 603 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 8000	fr. 600,649.70
45 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 8000, à fr. 8000 par compte	fr. 360,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 960,649.70
c. 45 comptes. Avoir dépassant les fr. 8000, remboursables après 8 jours	fr. 2,723,236.97
	fr. 3,683,886.67

Annexe n° 4. Compte d'amortissement de la dette du canton.

Ce compte s'élevait au 31 décembre 1891 à fr. 1,511,326.32

Il a augmenté en 1892 par les recettes suivantes:

Part aux ventes de bois de l'Etat	fr. 10,000. —
Centesimes additionnels de l'enregistrement	fr. 44,862.20
Intérêts et commissions des titres rachetés	fr. 51,940. —
Intérêts 3 1/2 % du fonds d'amortissement de fr. 1,364,872.48 au 1 ^{er} janvier 1892	fr. 47,770.55
Intérêts 3 1/2 % du capital de fr. 750,000.	fr. 26,250. —
Solde du compte de profits et pertes	fr. 29,351.42
	fr. 210,174.17

A déduire:

Prélèvement pour l'annuité d'amortissement au 1 ^{er} janvier 1892 de l'emprunt de l'Etat 3 1/2 % de 1887	fr. 56,000. —
	fr. 154,174.17
	fr. 1,665,500.49

Annexe n° 5. Engagements éventuels.

Engagement par cautionnement pour compte de tiers fr. 250,000. —

Annexe n° 2. Effets publics.

Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme
Obligations.				
18	3 % Confédérat. suisse, empr. 1890	18,000	94	16,920
2596	3 % Cant. de Fribourg, " 1892	1,298,000	90	1,168,200
3040	3 1/2 % " " 1887	4,121,500	98	4,039,070
311	3 1/2 % " " Berne	311,000	98	304,780
112	3 1/2 % " " Bâle-Ville	180,000	98	176,400
317	3 1/2 % " " Vaud	158,500	97 1/2	154,537
25	3 1/2 % " " du Tessin	12,500	97	12,125
11	3 1/2 % " " de Lucerne	11,000	100	11,000
10	4 % " " Neuchâtel	10,000	100	10,000
8	4 % " " Ville de Fribourg	8,000	100	8,000
38	4 % " " Bulle	38,000	101	38,380
30	3 1/2 % " " Neuchâtel	30,000	97	29,100
10	3 1/2 % " " Lausanne	5,000	97	4,850
300	4 % Commune de la Chaux-de-Fonds	300,000	99 1/2	298,500
9	4 % Chem. de fer S.-O.-S.	4,500	100	4,500
18	4 % " " du Central	18,000	102	18,360
85	4 1/2 % " " de Viège-Zermatt	85,000	101	85,850
130	4 % " " du Sud-Est	65,000	83	53,950
2	4 % " " du Nord-Est	1,000	100	1,000
7	3 % " " de Jougne-Eclépens	3,500	90	3,150
20	5 % Syndic. financ. romand p. constr. de chemin de fer de montagnes	10,000	100	10,000
752	4 % Caisse hypothécaire fribourgeoise	2,832,296	80	2,832,296
20	4 1/4 % Société financière fribourgeoise	10,000	100	10,000
115	4 % Crédit foncier fribourgeois	115,000	100	115,000
108	3 1/2 % Caisse hypothécaire vaudoise	231,500	97	224,555
515	4 % Banque foncière du Jura	1,518,000	99	1,502,820
278	3 1/2 % Banque cantonale neuchâteloise	278,000	97	269,660
284	4 % Banque hypothécaire suisse	284,000	99 1/2	282,580
18	4 1/2 % Chemins de fer orientaux	18,000	100	18,000
8	3 1/2 % Banque cantonale vaudoise	2,300	100	2,300
10	4 1/2 % Société financière franco-suisse	20,000	100	20,000
100	4 % Banque centrale des ch. de fer	100,000	101	101,000
1	4 % Crédit gruyérien	1,800	100	1,800
1	5 % Crédit lyonnais	1,500	100	1,500
112	Ponts suspendus de Fribourg	22,030	Divers	12,860
399	Lots Etat de Fribourg	5,985	26	10,374
560	" ville	5,600	13	7,280
1543	" Communes Fribourg et navigation	77,150	48	74,064
100	" Lenzbourg	4,000	32	3,200
Actions.				
199	Caisse hypothécaire fribourgeoise	99,500	600	119,400
196	Banque cantonale fribourgeoise	98,000	560	109,760
15	Crédit agricole et industriel de la Broye	5,250	430	6,450
16	Banque populaire de la Glane	1,600	102	1,632
32	Crédit gruyérien	16,000	520	16,640
34	Crédit foncier fribourgeois	17,000	410	13,940
95	Société des engrais chimiques	47,500	530	50,350
94	Banque hypothécaire suisse	47,000	480	45,120
60	Syndicat financier espagnol	15,000	250	15,000
3	Banque cantonale vaudoise	1,500	660	1,980
242	Union financière genevoise	121,000	520	125,840
66	Chem. de fer Jura-Simplon privilégiées	33,000	475	31,350
1150	" " ordinaires	230,000	105	120,750
25	" " bons de jouiss.	—	10	250
100	" " Viège-Zermatt	50,000	425	42,500
13	" " Sud-Est	6,500	60	780
Obligations				
				701,742
				11,937,962
				12,639,704
				30
				30

Schweizerische Hagel-Versicherungs-Gesellschaft.

Bilanz am 31. Dezember 1892.

Aktiven.				Passiven.				
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,342	63			Kassabestand.				
				Diverse Debitoren:				
		44,165	50	Guthaben bei der Zürcher Kantonalbank.				
44,186	70	21	20	Diverse Ausstände.				
				Wertschriften-Konto:				
				a. im Depot der Kantonalbank von Bern als Bundeskaution:				
		10,000	—	10 Obligationen der Zürcher Kantonalbank à 1000 Fr. zu 3½ %.				
		35,000	—	b. im Depot der Zürcher Kantonalbank:				
		30,000	—	35 Obligationen der Zürcher Kantonalbank à 1000 Fr. zu 3½ %.				
				6 Obligationen der Zürcher Kantonalbank à 5000 Fr. zu 3½ %.				
175,000	—	100,000	—	20 Obligationen der Zürcher Kantonalbank à 5000 Fr. zu 3½ %.				
220,529	33			(B. 1.)				
				Reservefonds-Konto:				
				Saldo-Vortrag	96,935	37		
				Uebertrag:				
				Von Zinsen-Konto	4,691	68		
				Von Restanten-Konto	92	97		
				Von Porto-Konto	408	66		
				Von Gewinn- und Verlust-Konto	88,400	65	190,529	33
				Betriebsfonds-Konto:				
				Uebertrag von Gewinn- und Verlust-Konto			20,000	—
				Kautions-Konto:				
				Uebertrag von Gewinn- und Verlust-Konto			10,000	—
							220,529	33

Zürich, den 3. Januar 1893.

Die Uebereinstimmung der vorstehenden Aufstellungen des Gewinn- und Verlust-Konto's und der Bilanz mit den ordnungsgemäss geführten Büchern bescheinigt

Zürich, den 10. Januar 1893.

Die dreizehnte Rechnung der Schweizerischen Hagel-Versicherungs-Gesellschaft für das Jahr 1892 erweist sich nach möglichst genauer Revision durch die Unterzeichneten als richtig und beantragen wir deren Abnahme unter bester Verdankung an die Direktion.

Zürich, den 13. Januar 1893.

C. Schramm, Direktor.

J. J. Opprecht,
kontrollierendes Mitglied des Verwaltungsrates.

Die Revisoren:
J. Lutz. Streit. Nikl. Frey.

Zürich, den 3. Januar 1893.

C. Schramm, Direktor.

Die Uebereinstimmung der vorstehenden Aufstellungen des Gewinn- und Verlust-Konto's und der Bilanz mit den ordnungsgemäss geführten Büchern bescheinigt

Zürich, den 10. Januar 1893.

J. J. Opprecht,
kontrollierendes Mitglied des Verwaltungsrates.

Die dreizehnte Rechnung der Schweizerischen Hagel-Versicherungs-Gesellschaft für das Jahr 1892 erweist sich nach möglichst genauer Revision durch die Unterzeichneten als richtig und beantragen wir deren Abnahme unter bester Verdankung an die Direktion.

Zürich, den 13. Januar 1893.

Die Revisoren:

J. Lutz. Streit. Nikl. Frey.

Insertionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.,
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Compagnie des chemins de fer du Jura-Simplon.

Renouvellement de la feuille de coupons
des 10,600 obligations Broye 1875.La direction a l'honneur de prévenir Messieurs les porteurs d'obligations de l'emprunt de la Broye 1875, dont le dernier coupon a été détaché le 1^{er} janvier 1893, qu'une nouvelle feuille de 36 coupons (nos de série 37 à 72) sera délivrée contre le dépôt préalable des titres.Les obligations, accompagnées d'un bordereau régulier signé par le titulaire, seront reçues dès le 1^{er} avril prochain:

- à Berne, à la caisse centrale de la compagnie (service des titres et coupons),
- à Genève, chez Monsieur Louis Lullin, 2, Rue Abauzit,
- à Lausanne, à la Banque cantonale vaudoise et ses agences dans le canton de Vaud,
- à Neuchâtel, chez Messieurs Pury et Cie.,
- à la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds et ses agences dans le canton,
- à Bienne, chez Messieurs Paul Blösch et Cie.,
- à Fribourg, à la Caisse d'amortissement de la Dette publique,
- à Berne, chez Messieurs Gruner-Haller et Cie.,
- à la Banque fédérale et ses comptoirs en Suisse,
- à Soleure, chez Messieurs Henzi et Kully,
- à Bâle, à la Banque de Dépôts de Bâle,
- au Basler Bankverein,
- à Zurich, à la Société de Crédit suisse,
- au Zürcher Bankverein,
- à Paris, à la Caisse centrale des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, 88, Rue St-Lazare.

Des exemplaires de bordereaux sont mis à disposition à la caisse centrale à Berne et chez les correspondants de la compagnie chargés de recevoir les obligations.

Les titres, complétés de la nouvelle feuille de coupons, seront rendus dans un délai maximum de 30 jours, contre restitution du récépissé provisoire délivré lors de leur dépôt.

Berne, le 7 mars 1893.

(147)

La direction.

Generalversammlung der Aktionäre

der

Rigi-Kaltbad-Mobiliargesellschaft

Mittwoch, den 15. März 1893, vormittags 11 Uhr,
im Casino in Bern.

Verhandlungsgegenstände:

- 1) Passation der Rechnung pro 1892.
- 2) Bericht des Verwaltungsrates.
- 3) Antrag des Verwaltungsrates betreffend Verwendung des Jahresgewinnes.
- 4) Wahlen: Der Mitglieder des Verwaltungsrates infolge Auslauf ihrer Amtsdauer und von zwei Revisoren.
- 5) Unvorhergesehenes.

Die Rechnung und der Bericht des Verwaltungsrates liegen auf dem Bureau der Herren Eug. v. Büren & Co zur Einsicht auf.

Die Aktionäre, die dieser Generalversammlung beizuwohnen wünschen, werden ersucht, vom 7. bis 12. März ihre Aktien bei dem Präsidenten Herrn Eug. v. Büren vorzuweisen, wogegen ihnen die Eintrittskarten eingehändigt werden.

(102^a)

Buchdruckerei JENT & Co in Bern. — Imprimerie JENT & Co à Berne.

Vu la publication faite dans la Feuille fédérale du commerce et dans le Bulletin officiel du Valais de la dissolution de la Société anonyme des carrières de marbres antiques de Saillon, les créanciers de la dite société sont invités à produire leurs créances dans le terme d'une année chez M. l'administrateur à ce délégué, Rodolphe Grob, à Bâle. (140^a)

Société suisse de Distributeurs automatiques de papiers.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée pour le jeudi, 30 mars courant, à 4 heures après-midi, à l'Hotel de Ville, à Vevey.

Ordre du jour:

- 1^o Rapport du conseil d'administration sur l'exercice écoulé.
- 2^o Rapport du contrôleur.
- 3^o Nomination de deux membres du conseil d'administration en remplacement de MM. Jomini et Beck formant la série sortante de ce conseil.
- 4^o Nomination de deux contrôleurs.
- 5^o Propositions individuelles.

Le bilan, le rapport du conseil et celui du contrôleur seront mis dès le 21 courant à la disposition des actionnaires au siège de la société, 41, Rue du Lac, à Vevey.

Messieurs les actionnaires devront présenter leurs titres d'ici au mercredi, 29 courant chez le président soussigné, 48, Rue du Simplon, à Vevey, ou chez MM. Hartmann Geneux & Co, à St-Imier; en échange de cette présentation, il leur sera remis un reçu qui leur servira d'introduction à l'assemblée.

Vevey, le 9 mars 1893.

Le président du conseil d'administration:

(149)

Jules Jomini.

Herr G. Isliker, Lehrer, in Zürich V, als Vormund des Herrn Conrad Moser, geb. 9. November 1831, gewesener Posthalter in Andelfingen, erklärt, dass die Lebensversicherungs-Police des Herrn Conrad Moser, D. Nr. 999 vom 14. Januar 1861 im Betrage von Fr. 4200, verloren gegangen sei und verlangt hierauf gestützt die Ausfertigung eines allein gültigen Doppels. Es ergeht deshalb hiemit an allfällige Besitzer der vermissten Police D. Nr. 999 die Aufforderung, ihre Ansprüche bei der unterzeichneten Direktion binnen vier Wochen geltend zu machen. Sollte diese Frist unbenutzt ablaufen, so würde die Police D. Nr. 999 kraftlos erklärt und Herrn G. Isliker ein allein gültiges Doppel derselben ausgehändigt werden. (M 6367 Z)

Zürich, 28. Februar 1893.

Schweiz. Rentenanstalt.

Der Direktor:

Emil Frey.

(145^a)

Schweiz. Vereinsbank in Bern.

Von heute an kann die Dividende pro 1892 gegen

Coupon Nr. 3 mit Fr. 15 (6 %)

an unserer Kasse erhoben werden.

Bern, den 6. März 1893.

(148^a)

Die Verwaltung.

Die Buchdruckerei JENT & REINERT in Bern

empfiehlt sich dem Tit. Handelsstande zur Anfertigung aller vorkommenden Formulare.

Rasche und geschmackvolle Ausführung.